



## Procès-verbal du Conseil municipal du samedi 21 mars 2026.

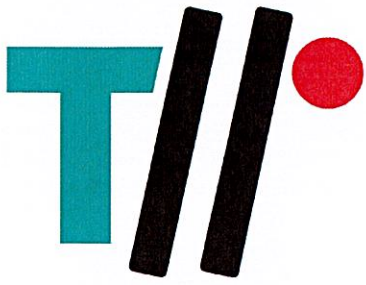
L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois de mars à 11h00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du lundi 16 mars 2026 et affichée le lundi 16 mars 2026.

**Présents :** GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, ETIENNE Jérémy, GAIR Laurence, KHALOUA Madani, LONY Eva, MEDJOUB Farid, HUSSON Chloé, LAURENT Pierre, PERALTA SUAREZ Mari, FOLLIOT Pascal, BRUSSELLE Sandrine, MARCY Jean-Pierre, DAOULAS Stéphanie, BAKKER Hubert, MONOT Laure, EL MKELLEB Fabien, PIGNON Mylène, ROBILLARD Christophe, JOSSET Isabelle, RENARD Philippe, GOMEZ Pascale, ANOUAR Rachid, HAEUSLER Camille, DOS SANTOS Carlos, HAMLIN Anne, SAUSSEY Laurent, SIMON DEL FAVERO Christophe, BUSSIER Dominique.

**Absents représentés :** /

**Absents :** /

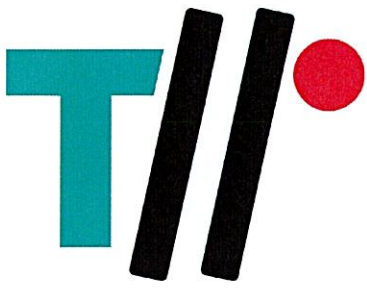
Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.



## Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance ;

1. Installation du Conseil Municipal ;
2. Élection du Maire ;
3. Fixation du nombre d'Adjoints au Maire ;
4. Élection des Adjoints au Maire ;
5. Désignation d'un référent déontologue – Lecture de la Charte de l'élu local.



## **1 Installation du Conseil Municipal.**

Au lendemain des élections municipales, le maire sortant convoque le Conseil Municipal, au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet (article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire sortant fait l'appel des nouveaux conseillers municipaux et les déclare installés.



## 2. Election du Maire.

L'élection du maire est régie par les articles L 2122-1 à L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présidence de la séance au cours de laquelle est élu le Maire est dévolue au plus âgé des conseillers.

Le (la) président(e) rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel des candidatures, il est procédé au vote.

A l'appel de son nom, chaque Conseiller Municipal remettra fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Les membres du Conseil Municipal sont invités à :**

- Procéder à l'élection du Maire.

**Monsieur le Maire Laurent GAUTIER cède la présidence de la séance au doyen des conseillers municipaux de l'assemblée, Monsieur Jean-Pierre MARCY.**

**Monsieur Jean-Pierre MARCY souhaite prononcer un discours avant de procéder à l'élection du Maire.**

*« Chères conseillères municipales,*

*Chers conseillers municipaux,*

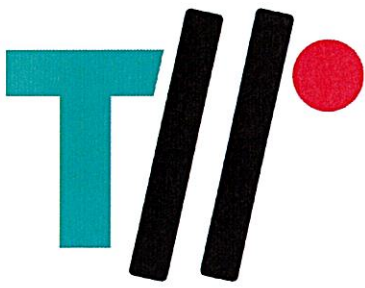
*Chers collègues, chers amis,*

*Je dois vous avouer que ce n'est pas tous les jours qu'on a l'opportunité, la joie et l'honneur de présider une séance du conseil municipal... et encore moins celle-ci : la séance consacrée à l'élection du Maire de Tournan-en-Brie.*

*En tant que doyen de cette assemblée, c'est donc à moi que revient cette responsabilité. Et je dois vous faire une petite confidence... je trouve que cette fonction me va plutôt bien.*

*Mais avant tout, permettez-moi de féliciter chaleureusement chacune et chacun d'entre vous pour votre élection ou votre réélection. Être élu, c'est une belle responsabilité : celle de représenter nos habitants et de faire vivre la démocratie locale, avec parfois des débats passionnés, et des désaccords, mais toujours, enfin c'est ce qui devrait se passer, avec l'intérêt de la commune en tête.*

*J'adresse aussi une pensée amicale à celles et ceux qui ont quitté le conseil municipal ou qui n'ont pas été élus dimanche.*



*Quant à moi, je suis très heureux d'être ici...*

*Je profite d'ailleurs de ce moment très particulier, et de lumière, ce moment où, grâce au règlement, moi seul ai la parole, pour vous rappeler une règle très importante pour le bon fonctionnement de notre collectivité :*

*il est strictement interdit de jeter les plaques de muselet de champagne..., votre humble serviteur les collectionne avec passion et rigueur depuis de longues années. Je vous remercie donc de penser à moi, à chacun de vos nombreux moments arrosés. La solidarité, ça commence par-là !*

*Bon... je pourrais continuer encore un peu. Vous parler de mes vacances. Ou de mes projets. Ce qui serait une excellente façon de prolonger cette présidence.*

*Mais je vois bien que certains commencent à regarder leur montre..., et que l'attention diminue.....*

*Je vais donc revenir à l'essentiel et vous rappeler le cadre réglementaire de cette séance, afin que nous puissions procéder, dans quelques instants, à l'élection du Maire ».*

#### Délibération :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-1 et L2122-7 ;

Monsieur Jean-Pierre MARCY, doyen de l'assemblée, est désigné Président de Séance ;

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président procède à la constitution du bureau et le Conseil Municipal a désigné Madame Camille HAEUSLER et Monsieur Farid MEDBOUB comme assesseurs.

Après un appel à candidatures, deux candidats sont présentés :

- Monsieur Laurent GAUTIER ;
- Monsieur Christophe SIMON DEL FAVERO

Chaque Conseiller Municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

#### Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **29**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **29**
- Majorité absolue : **15**



**Ont obtenus :**

- Monsieur Laurent GAUTIER : **27 voix**
- Monsieur Christophe SIMON DEL FAVERO : **2 voix**

Monsieur Laurent GAUTIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Laurent GAUTIER, élu Maire de Tournan-en-brie, prononce un discours.

« Mesdames, Messieurs, Mesdames et Messieurs les élus de la Ville de Tournan-en-Brie, Chers collègues, chers amis, Chers Tournanaises et Tournanais,

Laissez-moi quelques instants pour reprendre et mes esprits, et cette écharpe qui m'avait échappé quelques instants mon cher Jean-Pierre.

Je suis bien évidemment très heureux de prendre la parole en cet instant. Je remercie notre président de séance. J'ai bien noté mon cher Jean-Pierre que tu aurais aimé prolonger cet instant plus longtemps. Merci à toi pour cette présidence, pour tes mots, merci à nos assesseurs, Camille et Farid, merci pour votre prestation et votre présence en tant que benjamins de notre assemblée. Bienvenus à tous les deux puisque c'est votre premier mandat.

Je pensais, avec les années, peut-être... m'habituer à cet instant... mais fort heureusement, il n'en est rien. À l'issue du vote qui vient d'intervenir, vous venez de m'élire Maire de notre ville de Tournan-en-Brie, et je veux vous dire avec sincérité combien cette marque de confiance me touche profondément. C'est une immense fierté, un honneur rare et précieux. On ne s'habitue jamais au bonheur d'être élu maire de la commune que l'on aime, et pour laquelle on s'est engagé avec constance et passion.

Je vous remercie donc très sincèrement, mes chers amis, mes chers collègues, de votre confiance. Je veux donc vous remercier pour m'avoir soutenu, accompagné et même supporté dans les moments les plus... intenses. Votre soutien m'est très précieux. Je veux vous dire que ma porte vous sera toujours ouverte, comme elle l'a toujours été.

Mon oreille sera toujours attentive à vos idées, à vos projets, vos questions, vos doutes parfois. Je sais être à la hauteur de la responsabilité que vous me confiez. Vous savez comment je fonctionne, je n'ai nullement l'intention de changer.

Bien évidemment, je souhaite remercier chaleureusement, du fond du cœur, toutes les Tournanaises et tous les Tournanais qui nous ont très largement renouvelé leur confiance lors de ces élections



municipales, dès le premier tour, il y a quelques jours, dimanche dernier, avec plus de 82 % des suffrages exprimés. Ce résultat n'est pas seulement un chiffre. Il est l'expression très claire d'un attachement, d'un soutien fort, d'une reconnaissance du travail accompli. Il traduit une relation de confiance construite au fil des années, dans la proximité, l'écoute et l'action. Alors chères tournanaises, chers tournanais pour ce message fort que vous nous avez adressé, je vous remercie, toute cette belle équipe vous remercie chaleureusement.

Chers Tournanais, votre confiance nous honore, bien sûr. Elle nous engage à être à la hauteur, à poursuivre notre action avec sérieux, détermination et fidélité aux valeurs qui nous rassemblent.

Soyez assurés que je continuerai à servir Tournan-en-Brie avec la même énergie, la même passion et le même amour pour notre ville. Merci pour cette confiance et marque d'affection. Nous en serons dignes.

Être Maire de Tournan, ce n'est pas seulement exercer une fonction ; c'est porter une responsabilité. Être Maire c'est la plus belle fonction élective, une des plus dures sans aucun doute, mais, c'est celle du concret, celle du contact avec les habitants, celle du terrain, celle du compromis parfois pour l'intérêt de tous, celle où il faut être réactif, celle qui demande à être en veille jour et nuit, celle qui vous met parfois à rude épreuve.

Être Maire, c'est bien évidemment avoir la chance de vivre des expériences particulières, d'assister et de contribuer au bonheur de ses administrés, de partager avec eux des moments formidables, marquants ; mais être Maire c'est aussi, parfois, être confronté à des moments douloureux, éprouvants, être confronté à la détresse, à la tristesse et aussi parfois à la peine de ses concitoyens.

Être Maire, c'est un investissement au quotidien qui ne peut être guidé que par la passion et l'envie.

A titre personnel, c'est un engagement fort. Une belle tranche de vie, je peux dire que ce n'est pas rien.

Et à cet instant, vous m'autoriserez à avoir une pensée particulière pour celles et ceux que j'aime et je pense à mes proches, ma famille, qui m'accompagnent au quotidien et à n'en pas douter qui me donnent la force nécessaire pour inscrire mes engagements dans le temps et de me permettre de les poursuivre. Je mesure les sacrifices et les moments qui filent. Mais j'espère être un fils présent, un papa attentif, un presque papa amusant et présent, un conjoint modèle non je plaisante... juste amoureux encore et toujours...). Voilà c'était mon petit moment à moi, je vous remercie.



Mesdames, messieurs. Sachez que cet engagement je le poursuis avec conviction et détermination.

Mon objectif reste clair : faire avancer notre ville et son territoire, améliorer le quotidien de nos concitoyens. C'est une mission passionnante mais exigeante, qui demande rigueur, écoute et engagement constant.

Alors oui, cette confiance renouvelée est une joie immense. Je la reçois avec fierté bien évidemment mais aussi avec humilité, avec reconnaissance, et avec la conscience très claire du devoir qu'elle implique.

Je tiens à saluer et à féliciter toutes les conseillères municipales et tous les conseillers municipaux élus de cette assemblée, pour votre engagement et la confiance que vous ont adressé les électrices et les électeurs et pour le rôle essentiel que vous jouerez, tout du moins nous l'espérons tous, dans la bonne conduite de notre ville.

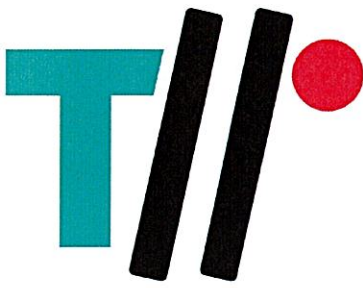
A mes colistiers je veux dire merci. Merci à chacun d'entre-vous d'avoir accepté de rejoindre cette dynamique, d'avoir accepté de repartir ou de rejoindre cette belle aventure collective.

Permettez-moi d'avoir une pensée émue, affective pour nos collègues et amis qui nous ont accompagnés lors des précédents mandats et bien sûr celles et ceux qui étaient élus et ne le sont plus dans ce nouveau mandat.

Je souhaite donc remercier et saluer Maryse Pelletier pour son rôle actif dans le rayonnement de la culture sous toutes ses formes dans notre ville et qui a pris la décision de se consacrer à autre chose que la vie publique mais je sais qu'elle restera, que tu resteras Maryse, présente et active dans notre ville et à nos côtés alors merci très sincèrement, et non pas à bientôt, mais à tout de suite.

Je souhaite remercier Claude SEVESTE pour son attention particulière au quotidien de notre ville et sa connaissance de tout l'histoire vivante de Tournan allant jusqu'à citer le prénom de tous les boulangers de Tournan depuis...très longtemps.... ! Nous avons passé beaucoup de très bons moments ensemble, et nous continuerons à faire des tours de ville ensemble et à être attentifs. Merci mon cher Claude.

Je remercie Lionel COCHIN, mon compagnon des premières heures, des premiers combats avec nos amis du début. Certains sont partis, certains sont encore là. Je t'adresse tous mes remerciements pour toutes ces années, pour ce travail, ces combats. Ça n'a pas toujours été simple, au début, lorsque l'on



s'engage c'est rude, compliqué, il faut s'accrocher et tenir et nous avons été soudés, nous avons tenus et c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'être toutes et tous ici chers amis donc merci Lionel !

Je remercie Isabelle GANDARD qui a partagé ce mandat avec nous et qui restera à n'en pas douter active et présente même si les attraits du Limousin sont sans doute forts.

Je voudrai saluer et remercier Alain GREEN qui est en ce moment même sur la route vers le sud, la voiture remplie et chargée à bloc, mais qui ne pourra résister quelque fois encore, j'en suis sûr, à l'appel de la Brie. Sinon, avec qui vais-je faire les « lives du Père Noël » ?!

Je voudrai remercier Isdeen OUABI qui est un acteur engagé et qui lui aussi, mon cher Lionel, était avec nous dès les premiers combats.

Je voudrai remercier Alain SONTOT pour qui j'ai une pensée affectueuse et qui viendra nous voir très bientôt.

Je voudrai saluer et remercier Christelle TEXEIRA qui continuera à nous accompagner et qui doit-être, elle aussi aujourd'hui, dans les procédures d'installation de Conseil Municipal.

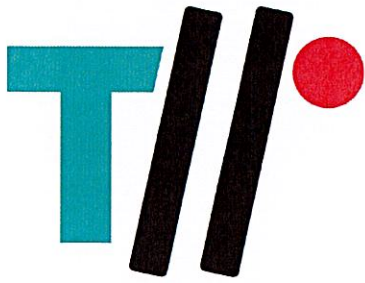
Je remercie également Corinne BAHIN qui nous a accompagnés durant ce mandat et puis un salut amical à Laurence VAN ASSELT, qui a quitté le conseil municipal en cours de mandat mais qui est restée à nos côtés. Merci Laurence, merci pour tes mots et ton accompagnement.

Et puis, je voulais prolonger sans doute car je redoutais un peu ce moment. Je souhaite saluer et avoir une pensée émue pour celui qui est parti, Laurent GRANDJEAN, qui aurait sûrement voulu être avec nous ce matin.

Vous avez tous exercé votre mandat avec professionnalisme et engagement, et je souhaite vous en remercier chaleureusement.

Chers amis, vous resterez, d'une manière ou d'une autre, toujours l'un des nôtres, toujours membres de cette grande famille, et vous serez toujours à nos côtés. Je veux vous dire mon amitié et mon affection.

J'ai bien sûr une pensée émue également pour mes colistiers de la liste Tournan Avance 2026 qui ont été élus sur notre liste et qui ne siègent pas pour le moment.



Isabelle SAAD ; Roger PUECH ; Alexandra TRAN ; Fabien SARTON.

Je veux vous remercier et vous assurer du fait que vous nous accompagnerez tout au long du mandat. Vous faites partie intégrante de cette équipe et aurez un rôle à jouer pleinement.

Notre liste a été renouvelée. C'est un choix fort, assumé, qui illustre parfaitement l'équilibre que nous avons voulu construire. Notre liste allie l'expérience indispensable, et la connaissance fine des dossiers, avec l'arrivée de nouvelles énergies, de nouveaux visages, de nouveaux regards.

Cette complémentarité est une richesse. L'expérience apporte la maîtrise des enjeux et des dossiers, la mémoire des projets, la capacité à décider avec recul et responsabilité. L'expérience n'est pas synonyme d'immobilisme, bien au contraire.

Une équipe expérimentée connaît les enjeux et appréhende les leviers pour les relever. Elle sait prioriser, raisonner et prendre des décisions parfois difficiles, toujours pour l'intérêt général et pour préserver le charme et les atouts de notre ville, tout en menant des projets ambitieux, utiles et porteurs de sens. L'expérience, c'est aussi la capacité d'agir vite, efficacement et avec sérieux, tout en veillant à la maîtrise de nos finances publiques, pour que chaque euro investi serve au mieux nos habitants et que le pouvoir d'achat des habitantes et des habitants soit préservé.

Les nouvelles énergies insufflent un élan, une dynamique, une créativité, une manière différente d'interroger nos pratiques et d'imaginer l'avenir. C'est pour cela que nous aurons toutes et tous quelque chose à apporter et que la mission de chacun est essentielle.

Je suis donc profondément fier de l'équipe que nous formons à 31. Fiers de nos parcours différents, de nos sensibilités complémentaires, mais unis par une même volonté : servir Tournan-en-Brie avec sérieux, engagement et enthousiasme. Ensemble, nous constituons une équipe compétente, renouvelée, soudée, prête à relever les défis des années à venir et à poursuivre, avec détermination, le travail engagé au service de tous les Tournanais.

Se présenter à une élection pour gérer une ville, c'est accepter une responsabilité passionnante et exigeante. Cela implique de connaître son territoire, de l'aimer et de vouloir le servir avec sérieux. Être élu pour vouloir représenter ses concitoyens suppose d'en être proches, de les écouter, de les considérer et de répondre à leurs besoins. Cette démarche exige travail, énergie, idées et projets



solides. Ce n'est jamais un engagement à prendre à la légère, mais une décision mûrement réfléchie, sincère et durable, au service de tous.

Lors de ces élections, les Tournanais n'ont pas simplement choisis leurs élus, mais aussi celles et ceux qui porteront la voix de Tournan-en-Brie au-delà de ses frontières. Celles et ceux qui auront pour mission de défendre notre ville, ses habitants et ses besoins auprès de la communauté de communes, du département, de la région et des services de l'État. Ils représenteront notre ville auprès de tous ces partenaires institutionnels et veilleront à ce qu'elle soit entendue, soutenue (notamment financièrement) et respectée.

Nos priorités pour Tournan-en-Brie sont claires, fortes et profondément ancrées dans notre vision de l'avenir. Nous voulons une ville sûre, apaisée, protégée, où chacun – enfants, familles, aînés – puisse vivre en confiance. Une ville propre, tranquille, respectée, parce que le cadre de vie n'est pas un détail : il est le reflet de l'attention que nous portons à notre quotidien et à notre bien-être collectif.

Nous voulons une ville solidaire, profondément humaine, qui ne laisse personne au bord du chemin. Une ville attentive aux plus fragiles, présente auprès de celles et ceux qui traversent des difficultés, engagée pour que chacun trouve sa place et puisse avancer avec dignité. La solidarité n'est pas une option : elle est au cœur de notre engagement.

Nous voulons aussi une ville vivante, festive, fière de son dynamisme. Une ville où la culture, le sport et les événements rythment les saisons et rassemblent les générations. Une ville où les entreprises peuvent se développer et nos commerçants sont soutenus, valorisés, parce qu'ils font battre le cœur de notre centre-ville et participent à cette convivialité qui fait notre identité.

Nous voulons enfin une ville qui se développe avec cohérence et exigence. Une ville dont l'aménagement répond aux besoins réels de ses habitants, tout en respectant son héritage architectural et patrimonial si précieux. Préserver le caractère de Tournan, conserver cet esprit unique de "ville à la campagne", tout en préparant l'avenir avec ambition : voilà notre cap.

Et pour y parvenir, nous continuerons d'agir avec responsabilité. Chaque euro investi le sera avec sérieux, transparence et exigence. Notre gestion financière solide est une force ; elle nous donne les moyens d'agir, d'investir, d'innover, et de faire avancer concrètement notre ville. Car bien gérer, c'est pouvoir agir. Et agir, c'est transformer nos engagements en réalités pour les Tournanaises et les Tournanais.



Nous continuerons donc dans un esprit d'ouverture et de respect. Notre engagement est clair : travailler pour tous les Tournanais, sans distinction, avec le souci constant de rassembler.

Être aux responsabilités, c'est veiller à l'équilibre, à l'écoute et au dialogue, afin que chacun puisse trouver sa place.

Cette confiance largement exprimée nous honore ! Soyons fier de ce que nous avons réussi. Soyons heureux de cette très large victoire.

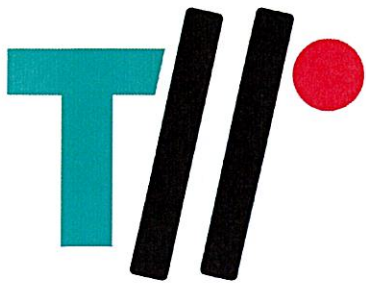
Elle est sûrement méritée car nous avons travaillé et prouvé notre volonté et notre capacité à faire encore pour que Tournan continue d'avancer. Mais cette victoire nous impose surtout un devoir d'exemplarité. Une victoire n'est jamais un aboutissement, c'est un point de départ. Elle n'autorise ni arrogance ni autosatisfaction. Mais on a quand même le droit d'être content, de le dire et de le savourer un petit peu !

Ainsi mes chers amis, mettons-nous à l'ouvrage avec sérieux, dynamisme et enthousiasme. Ayons des projets, de l'ambition pour notre ville, mais gardons toujours à l'esprit le sens profond de notre mission : servir Tournan-en-Brie, ses habitantes et ses habitants. Agissons avec intégrité, probité, loyauté. Soyons dignes de la fonction qui nous est confiée. Soyons responsables dans chacune de nos paroles, dans chacun de nos actes.

Mesdames, Messieurs, cette large victoire dès le premier tour est une reconnaissance du travail accompli. Elle est aussi une exigence : celle de continuer, d'aller plus haut et d'avancer encore.

Alors, mes amis, poursuivons ensemble, avec force et détermination, au service des Tournanaises et des Tournanais.

Encore une fois MERCI. Vive Tournan-en-Brie ».



### 3. Fixation du nombre d'adjoints au Maire.

Le Maire rappelle que la création du nombre des Adjoints au Maire relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 Adjoints au Maire.

#### **Les membres du Conseil Municipal sont invités à :**

- Créer les postes d'Adjoints au Maire.

#### **Délibération :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

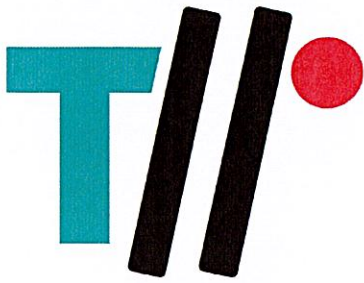
**Considérant** que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjoints au Maire appelés à siéger ;

**Considérant** cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

**Considérant** que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de huit Adjoints au Maire ;

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de créer huit postes d'Adjoints au Maire.



#### 4. Election des Adjointes au Maire.

Aux termes de l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Les listes sont composées alternativement de candidats de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

L'ordre de présentation des candidats sur la liste victorieuse présentée pour l'élection des Adjointes, détermine l'ordre d'inscription des Adjointes au tableau.

Les Adjointes sont élus pour la même durée que le Conseil Municipal soit six ans.

##### **Les membres du Conseil municipal sont invités à :**

- Procéder à l'élection des Adjointes au Maire.

##### **Délibération :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ;

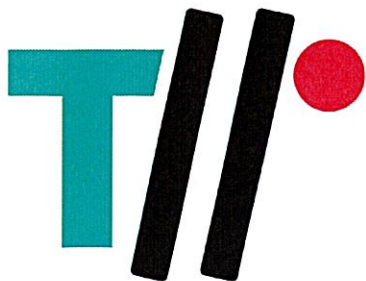
**Vu** la délibération n°2026-019 du Conseil Municipal fixant le nombre des Adjointes au Maire à huit ;

Monsieur le Maire précise que l'élection des Adjointes au Maire, dans les communes de plus de 1 000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, Madame Véronique COURTYTERA a présenté une liste :



- 1 COURTYTERA Véronique , Première Adjointe au Maire,
- 2 Monsieur Jérémy ETIENNE, Deuxième Adjoint au Maire,
- 3 Madame Laurence GAIR, Troisième Adjointe au Maire,
- 4 Monsieur Madani KHALOUA, Quatrième Adjoint au Maire,
- 5 Madame Eva LONY, Cinquième Adjointe au Maire,
- 6 Monsieur Farid MEDJOUB, Sixième Adjoint au Maire,
- 7 Madame Chloé HUSSON, Septième Adjointe au Maire,
- 8 Monsieur Pierre LAURENT, Huitième Adjoint au Maire.

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : **29**
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : **29**
- Majorité absolue : **15**

**A obtenu :** la liste conduite par Madame Véronique COURTYTERA : **29 voix pour.**

**La liste conduite par Madame Véronique COURTYTERA ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau ci-dessous :**

- Madame Véronique COURTYTERA, Première Adjointe au Maire,
- Monsieur Jérémy ETIENNE, Deuxième Adjoint au Maire,
- Madame Laurence GAIR, Troisième Adjointe au Maire,
- Monsieur Madani KHALOUA, Quatrième Adjoint au Maire,
- Madame Eva LONY, Cinquième Adjointe au Maire,
- Monsieur Farid MEDJOUB, Sixième Adjoint au Maire,
- Madame Chloé HUSSON, Septième Adjointe au Maire,
- Monsieur Pierre LAURENT, Huitième Adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.



## 5. Désignation d'un référent déontologue – Lecture de la charte de l' élu local.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, l'éthique publique, la déontologie et la transparence de la vie publique locale se sont dotés d'un nouvel acteur : le référent déontologue de l' élu local.

Sept ans après les agents territoriaux, les élus locaux disposent désormais d'un interlocuteur qui peut leur apporter tout conseil utile favorisant le respect des principes déontologiques qui s'appliquent à eux.

S'agissant de la charte de l' élu local, la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Dans sa séance du 21/03/2026, Monsieur le Maire a effectivement donné lecture de cette charte.

Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 pris en application de l'article 218 de la loi « 3DS » du 21 février 2022 prévoit la désignation d'un référent déontologue pour tout élu local des collectivités territoriales, de groupement des collectivités territoriales ou de syndicats mixtes.

Le référent déontologue élu local assure différentes missions :

### **Missions générales :**

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local ;
- Il informe et sensibilise l'ensemble des élus locaux aux principes déontologiques applicables à l'exercice de leurs fonctions ou mandats.

### **Missions optionnelles :**

- Il est l'interlocuteur de la HATVP concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

Le Centre De Gestion de Seine-et-Marne met à disposition des élus locaux de Seine-et-Marne un Collège de déontologie qu'ils peuvent saisir par voie dématérialisée. Le Collège de déontologie délivre des avis simples (non-contraignants) à l' élu qui le saisit.

Ces avis permettent d'éclairer l' élu sur les conduites conformes aux principes déontologiques établis par la Charte de l' élu local. Ce faisant, les avis visent à une meilleure maîtrise des risques pénaux ou administratifs (annulation de délibération ou d'arrêté) dans l'exercice des missions électives.

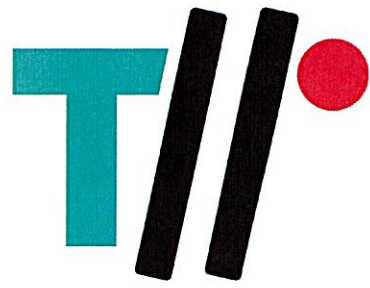
Le Collège de déontologie des élus de Seine-et-Marne s'inscrit ainsi pleinement dans les dispositifs favorisant la transparence et l'exemplarité publiques.

### **Les membres du Conseil municipal sont invités à :**

- Prendre acte de la possibilité qui leur est donnée de saisir un référent déontologue placé au Centre De Gestion de Seine-et-Marne.

### **Délibération :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1111-1-1 ;



**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

**Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

**Vu** le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

**Considérant** que le centre de gestion de Seine et Marne propose les services de référent déontologue qui peuvent être saisi par tout élu local ;

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré,**

- Prend acte de la possibilité pour chaque élu de saisir un référent déontologue placé au Centre De Gestion de Seine-et-Marne.

~~~~~  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h22.  
~~~~~

**Laurent GAUTIER**

Maire de Tournan-en-Brie  
Conseiller départemental  
Président de la Communauté de Communes  
Les Portes Briardes entre villes et forêts


**Eva LONY**

Secrétaire de séance



